TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES HABILITATIONS

	Utilisateurs à habiliter à la téléprocédure CIEL			Utilisateurs à habiliter à la téléprocédure Télépaiements volet CIEL (2)			
N° agrément (1)	Nom / prénom (1)	Identifiant du compte Prodou@ne	Type de droit (consulter / gérer) (1)	Nom / prénom	Identifiant du compte Prodou@ne	Type de droit (adhérer / valider)	Echéance mensuelle (3)

□ Suite sur papier libre

(1): saisie obligatoire

⁽²⁾ La téléprocédure Télépaiements volet CIEL permet d'accéder au télérèglement par prélèvement SEPA interentreprises. Ce moyen de paiement est réservé aux opérateurs professionnels immatriculés dans la base INSEE. Il deviendra obligatoire à la même date que l'obligation de télédéclarer, l'utilisation du service est optionnelle jusqu'à cette date.

⁽³⁾ J'adhère à la procédure Télépaiements volet CIEL : si je **choisis de payer mensuellement (échéance mensuelle)** alors qu'actuellement, je bénéficie de l'échéance annuelle unique de paiement (EAUP), **je fais une croix dans la dernière colonne du tableau**, face à l'agrément concerné, afin de **modifier mes modalités de paiement**.